

DONNÉES PRATIQUES – COLLÈGE ET LYCÉE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Chers parents,

Afin de vous aider à préparer au mieux la prochaine année scolaire, nous vous communiquons quelques informations pratiques concernant l'organisation de la rentrée. Nous vous demandons de respecter ces consignes et ces recommandations. Vous participerez ainsi à la bonne marche de notre groupe scolaire.

Merci pour votre confiance.

Emmanuel ORTOLO, chef d'établissement coordinateur

1. Présentation générale

► **Saint Jacques de Compostelle est un groupe scolaire catholique sous contrat d'association avec l'État**, habilité à recevoir les élèves boursiers nationaux et de l'enseignement supérieur.

La totalité de la scolarité peut y être suivie puisque tous les niveaux sont représentés : maternelle, élémentaire, collège, lycée d'enseignement général ; lycée d'enseignement technologique (*séries STMG et ST2S*), section post-baccalauréat (*BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client et BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social*).

► Horaires de travail des élèves :

Le travail commence **tous les matins à 8 h 10 (le lundi à 08 h 55) jusqu'à 16 h 55 (Collège) ou 17 h 50 (Lycée)**.

De 17 h 15 à 19 h (le vendredi jusqu'à 17 h 50), **une étude du soir surveillée (voir règlement comptable) est ouverte à tous les externes et demi-pensionnaires inscrits (à l'exception du mercredi soir)**.

Si les parents le demandent par écrit, les lycéens internes peuvent sortir le mercredi midi et rentrer le jeudi matin pour les cours de 8h 10. À cette fin, des imprimés vous seront distribués dès le jour de votre arrivée.

2. Livres scolaires - Fournitures

► **Les manuels du collège** (5^e - 4^e - 3^e) sont fournis et prêtés gratuitement. Pour les 6^e les IPAD sont à la charge des familles (*montant forfaitaire de location inclus dans la facture annuelle*).

► **Les cahiers d'exercices, les livres de travaux pratiques, les livres de poche** sont facturés. Ils seront conservés par l'élève en fin d'année.

► **Les manuels du lycée général et technologique ou les IPAD pour les 2^{des}** sont à la charge des familles (*montant forfaitaire de location inclus dans la facture annuelle*). Ils sont fournis aux élèves par l'établissement lors de la rentrée scolaire et restitués en fin d'année.

Tout livre détérioré ou perdu sera refacturé.

► **Une liste de fournitures UNIQUEMENT pour le collège** est fournie par l'établissement. **Pour le lycée**, les enseignants communiqueront les besoins la semaine de la rentrée.

3. Restauration

Les repas sont confiés à une société de restauration. Ils comportent un large choix : *1 hors-d'œuvre sur 4 proposés, un plat du jour, viandes ou poissons accompagnés de féculents ou légumes à volonté, un plat de substitution, un fromage et un dessert.*

4. Bourses

► Bourses nationales :

Tout parent d'élève peut obtenir une bourse dans des conditions analogues à celles de l'enseignement public.

Pour les élèves du collège (6^{ème} à 3^{ème}), les demandes de Bourses du Collège (*renouvelables chaque année*) se font courant septembre. Les dossiers sont disponibles au secrétariat des élèves.

Pour les élèves du lycée et les futurs élèves de seconde (*actuellement en 3^{ème}*), les demandes de bourses nationales sont à retirer au secrétariat des élèves dans le courant du mois de Janvier **pour la rentrée suivante**.

N.B. : Les bourses, versées au trimestre directement à l'établissement, seront intégrées à votre compte client, et leurs montants seront déduits de votre facture.

► Bourses départementales :

Les dossiers sont gérés par le Conseil départemental des Landes. Tous les élèves demi-pensionnaires et internes peuvent retirer un dossier auprès du secrétariat des élèves de l'établissement dans le courant du mois de septembre, pour l'année en cours. Son montant est directement versé à la fin du 2^{ème} trimestre aux familles.

5. Assurance scolaire

Tous les élèves sont assurés par l'établissement pour l'individuelle accident (*pour tout accident corporel dont votre enfant pourrait être victime, partout, à l'école, pendant les activités scolaires et extrascolaires*). **Les indemnisations interviennent en complément de la sécurité sociale et des mutuelles complémentaires.** Une attestation vous sera fournie en début d'année scolaire.

6. Transports scolaires

Trois types de transport s'offriront à vous à compter de la rentrée : vous pourrez en fonction de votre lieu de résidence, choisir l'un ou l'autre de ces transports :

1. Un transport interne assuré par l'établissement.
2. Un transport assuré par des compagnies privées sous traitées par le Conseil départemental : RDTL, SARRO, COURALIN.
3. Possibilité d'une plateforme de covoiturage via notre Site Internet : www.sjdc-dax.fr

► Transport assuré par l'établissement* :

- 1 bus pour Dax et Saint-Paul-lès-Dax.
- 1 bus pour Dax - Peyrehorade (*Orthevielle – Saint-Lon-Les-Mines – Heugas – Tercis – Labatut – Pouillon – Saubusse*) choix des arrêts en fonction des inscriptions.
- Gare de Dax /Saint Jacques de Compostelle – Saint Jacques de Compostelle/Gare de Dax (*uniquement pour les internes le lundi matin et le vendredi soir*).

*Ces transports ne seront assurés qu'en fonction des effectifs.

Modalités d'inscription : les personnes intéressées par ces transports sont priées de retourner le bulletin d'inscription joint **pour le 28 juin 2019**.

► Transport assuré par des compagnies privées sous traitées par le Conseil départemental : (RDTL, SARRO, COURALIN)

- Dax – Saint-Vincent-de-Tyrosse ;
- Dax – Montfort en Chalosse ;
- Dax – Mont-de-Marsan ;
- Dax – Habas ; Dax – Peyrehorade ; Dax – Pouillon ; Dax – Pomarez ; Dax – Magescq ;
- Dax – Heugas ; Dax – Saubusse.

Pour tout renseignement, s'adresser à la R.D.T.L (*Régie Départementale des Transports Landais*)
Gare de Dax, Tél. 05.58.56.80.80 – www.rdtl.fr (*horaires*)

► Demande de carte de transport scolaire par Internet

Connexion sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine : transports.nouvelle-aquitaine.fr

Cliquer sur l'onglet : « Transports scolaires » - cliquer sur le lien « 40 – LANDES » - cliquer sur le lien « je m'inscris.. » - accéder au formulaire Collège ou lycée, renseigner tous les champs puis valider.

Possibilité de consulter les horaires et les arrêts de bus sur ce site (*Recherche horaire/arrêt*).

7. Communication avec les familles

► Site Internet du groupe scolaire

Notre site internet www.sjdc-dax.fr vous permettra de consulter les informations concernant la vie de votre enfant dans l'établissement Saint Jacques de Compostelle. Il s'organise autour de **l'école maternelle, l'école élémentaire, le collège, le lycée général et technologique et l'enseignement supérieur**. Pour chaque partie, vous trouverez des contenus concernant la pédagogie des différents niveaux scolaires, des informations pratiques, la pastorale... La rubrique « **Actualités** » vous permettra de vous tenir informés des événements qui rythmeront le quotidien de votre enfant.

Sur la page d'accueil du site internet, vous aurez un accès à « **Ecole Directe** » qui vous permettra de consulter les informations scolaires, les notes, l'emploi du temps et le cahier de textes de votre enfant. **Pour les nouveaux élèves, les codes d'identifications personnels sont remis à vos enfants début septembre** et resteront inchangés tout au long de sa présence dans le groupe scolaire. Afin que nous puissions communiquer efficacement avec vous, il est également important de nous fournir une adresse e-mail valide.

► Absences des élèves

Les parents sont dans l'obligation de justifier auprès de l'établissement toute absence de leur enfant.

- **Absences prévisibles** : formuler une demande au minimum 24h à l'avance, par courrier ou e-mail (bvs@sjdc-dax.fr). Seule une réponse positive de la Direction peut permettre de déroger à l'obligation d'assiduité scolaire.
- **Absences imprévisibles** (maladies, cas de force majeure) : en téléphonant le matin même de l'absence, au bureau de la vie scolaire (05 58 56 30 50, **poste 2**) et en confirmant dans les plus brefs délais par un écrit.

8. Internat

► Trousseau des internes

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES DU TROUSSEAU DES INTERNES :

Les élèves doivent avoir en leur possession **dès le jour de l'installation** : Parure de lit en 90x190 (couette, housse de couette, traversin, taie de traversin, drap housse) ; protège-matelas (alèse) 90x190 ; cadenas (1 pour l'armoire de chambre, 1 pour le casier scolaire des collégiens, 1 pour le coffre à tablette pour les 6e et 2de) ; nécessaire de toilette ; couverture supplémentaire pour l'hiver ; tenue de nuit (1 pyjama, 1 paire de chaussons, 1 peignoir ou assimilés) ; sac de linge sale ; boîte verrouillage pour les objets de valeur ; Etiquettes nominatives (sac et valise, vêtements, objets de valeurs).

Pour des raisons de sécurité l'étiquetage des sacs et des valises est une obligation et fortement recommandé pour toutes les affaires personnelles afin de limiter les pertes.

► Accueil et installation de tous les internes : lundi 2 septembre 2019

- **Concernant les internes lycéens**
 - 08 h 30 – 11 h 30 : accueil des familles et installation dans les chambres ;
 - 13 h 00 – 16 h 55 : rentrée des classes du lycée (Cf. §9) ;
 - 16 h 55 – 18 h 30 : pause récréative ;
 - 18 h 30 – 19 h 30 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des internes et de leur famille à l'auditorium. Cet accueil sera suivi d'un repas de bienvenue au self, offert aux familles qui souhaitent y participer.
- **Concernant les internes collégiens**
 - 15 h 30 – 18 h 30 : accueil des familles et installation dans les chambres ;
 - 18 h 30 – 19 h 00 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des internes et de leur famille à l'auditorium. Cet accueil sera suivi d'un repas de bienvenue au self, offert aux familles qui souhaitent y participer.

9. La rentrée scolaire 2019-2020

► Pour le lycée : lundi 2 septembre 2019

- **Concernant les élèves de seconde**
 - 13 h 00 – 14 h 00 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de 2de à l'auditorium. Cet accueil sera suivi d'un pot de bienvenue au self ;
 - 14 h 00 – 16 h 55 : prise en charge des élèves par les professeurs principaux ;
- **Concernant les élèves de première**
 - 14 h 00 – 14 h 30 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de Première à l'auditorium ;
 - 14 h 30 – 16 h 55 : prise en charge des élèves par les professeurs principaux.
- **Concernant les élèves de terminale**
 - 15 h 00 – 15 h 30 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de Terminale à l'auditorium ;
 - 15 h 30 – 16 h 55 : prise en charge des élèves par les professeurs principaux.

À partir du mardi 3 septembre, les horaires habituels seront applicables, selon les emplois du temps de chaque classe.

- Les livres scolaires seront distribués **le lundi 2 septembre et mardi 3 septembre.**

► Pour le collège : mardi 3 septembre 2019

- **Concernant les élèves de 6^{ème}**
 - 09 h 00 – 10 h 00 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de 6^{ème} à l'auditorium. Cet accueil sera suivi d'un pot de bienvenue au self ;
 - 10 h 00 – 12 h 05 : tous les élèves de 6^{ème} seront pris en charge par les professeurs principaux ;
 - 12 h 05 – 13 h 55 : repas offert aux élèves externes qui le désirent ;
 - 13 h 55 – 16 h 55 : prise en charge par les professeurs principaux.
- **Concernant les élèves de 3^{ème}**
 - 10 h 00 – 10 h 30 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de 3^{ème} à l'auditorium ;
 - 10 h 30 – 12 h 05 : tous les élèves de 3^{ème} seront pris en charge par les professeurs principaux ;
 - 12 h 05 – 13 h 55 : repas ;
 - 13 h 55 – 16 h 55 : prise en charge par les professeurs principaux.
- **Concernant les élèves de 5^{ème}**
 - 11 h 00 – 11 h 30 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de 5^{ème} à l'auditorium ;
 - 12 h 05 – 13 h 55 : repas ;
 - 13 h 55 – 16 h 55 : prise en charge par les professeurs principaux.
- **Concernant les élèves de 4^{ème}**
 - 13 h 30 – 14 h 00 : mot d'accueil du chef d'établissement pour l'ensemble des élèves et parents de 4^{ème} à l'auditorium ;
 - 14 h 00 – 16 h 55 : prise en charge par les professeurs principaux.

À partir du mercredi 4 septembre, les horaires habituels seront applicables (*selon les emplois du temps de chaque classe*).

Les livres scolaires seront distribués le mardi 3 septembre et mercredi 4 septembre.

10. Calendrier des vacances scolaires 2019 - 2020 - ZONE A

	Collège	Lycée
Rentrée des élèves	Mardi 3 septembre 2019	Lundi 2 septembre 2019
Toussaint	du vendredi 18 octobre 2019 au lundi 4 novembre 2019	
Noël	du vendredi 20 décembre 2019 au lundi 6 janvier 2020	
Hiver	du vendredi 21 février 2020 au lundi 9 mars 2020	
Printemps	du vendredi 17 avril 2020 au lundi 4 mai 2020	
Début des vacances d'été	en fonction des futures dates officielles d'examens	
Le départ en vacances a lieu <u>après la classe</u> , la reprise des cours <u>le matin</u> des jours indiqués		

► Jours fériés et Ponts :

- Lundi 11 novembre 2019 : reprise des cours le mardi 12/11 à **8h55**
- Vendredi 8 mai 2020 : reprise des cours le lundi 11/05 à **8h55**
- Ascension : jeudi 21 et vendredi 22 mai 2020 : reprise des cours le lundi 25/05 à **8h55**
- Lundi de Pentecôte : 1^{er} juin 2020 : reprise des cours le mardi 02/06 à **8h55**.